

LES CHEMINS DE LA CITOYENNETÉ

Programmation de la Fédération Française Pour l'UNESCO



JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Le 08 mars 2018 à Dijon

Pour cette journée devenue un grand classique, les Clubs de Bourgogne Franche-Comté s'associent au Collectif droit des femmes 21, aux services académiques, municipaux et préfectoraux dédiés à l'égalité filles-garçons, à la Compagnie des Comédiens associés de Plombières les Dijon et aux lycées du Castel et de Charles de Gaulle de Dijon. Rendez-vous à Dijon pour suivre ce beau programme !

N°4 – 2017/18

1. L'ÉGALITÉ EN SCÈNE – Salle des Actes du Rectorat de Dijon

Débat théâtral animé par la Compagnie des Comédiens associés (Plombières les Dijon) pour les élèves de 4^{ème} qui ont envie de donner leur avis sur les relations entre les filles et les garçons. Ce sera l'occasion d'échanger, de débattre et de jouer autour des thèmes comme : stéréotypes, estime de soi et confiance en soi, respect filles/garçons, harcèlement sexiste et sexuel, cybersexisme, ou encore, choix d'orientation.

> **Contact :** laurence.guillet@ac-dijon.fr



2. FEMMES EN LUTH, RESISTANCES VOCALES – Théâtre des Grésilles – Dijon

Le collectif Droits des Femmes 21 et les Clubs UNESCO vous invitent à 20H00 pour un spectacle mis en scène et en musique par Josée Billard et les lycées Le Castel et Charles de Gaulle. **Entrée libre** dans la limite des places disponibles.

> **Contacts :** mjdubois57@live.fr / annelisdavidb@gmail.com / 01 42 58 68 02



LES PETITES NOTES UTILES

Un guide indispensable sur l'éducation et la sexualité !

Pour l'année 2018, L'UNESCO a révisé son guide (initié en 2009) intitulé **Guide Technique International sur l'Éducation Sexuelle** (« *International technical guidance on sexuality education* »). Ce guide est d'abord à destination des jeunes, la période adolescente étant déterminante pour l'éducation à la sexualité. Il s'agit d'apporter des outils de compréhension, de lutter contre la transmission des MST et du VIH, de réduire les violences sexuelles et les grossesses indésirées. Sur ce dernier point, on retrouve une information sur la contraception. **L'approche compréhensive de la sexualité** permet, en amont, de se définir positivement et dans le respect nos relations aux autres. Les jeunes doivent notamment pouvoir « **réaliser leur santé, leur bien-être et leur dignité ; développer des relations sociales et sexuelles respectueuses ; considérer comment leurs choix affectent leur propre bien-être et celui des autres ; et, comprendre et assurer la protection de leurs droits tout au long de leur vie** » (UNESCO, Guide technique international sur l'éducation sexuelle, 2018). Plus globalement, le nouveau guide a l'ambition de réduire considérablement toutes violences de genre et d'exploitation pour une pratique respectueuse et saine de la sexualité.



Qu'est-ce que le planning familial ?

Le mouvement français pour le planning familial est une association créée en France le 8 mars 1956. Son nom était à l'origine : « la maternité heureuse ». Au départ, le planning avait surtout vocation à s'occuper de l'ensemble des moyens participant au contrôle des naissances, pour permettre notamment aux familles de planifier leur choix d'enfant. Dans ce cadre, il a toujours défendu le droit à l'avortement.

Il y a actuellement **76 plannings familiaux en France** structurés en confédération nationale. Depuis les années 1970, le planning familial a intégré d'autres problématiques : **parler de sexualité, de violences, de contraception et d'avortement**. Toutes ces problématiques sont toujours abordées **en toute liberté et sans préjugés**. Ce mouvement revendique le libre choix des personnes, comprenant le droit des femmes à disposer de leur corps. Un membre du planning familial déclarait ainsi :

« Le planning n'est pas là pour promouvoir l'avortement ou la grossesse, mais pour défendre le choix des femmes » (Planning familial, une association engagée au service des femmes)

Pour les hommes comme pour les femmes, dans ces plannings, la parole est libre, la contraception est gratuite, l'IVG et les dépistages sont anonymes afin de rendre les soins accessibles au plus grand nombre. **Plusieurs autres suivis et consultations gratuites avec des spécialistes sont aussi proposés.**

Plus d'informations : <https://www.planning-familial.org/>

POUR ALLER PLUS LOIN !

De l'actualité à défendre le droit de l'avortement

Le droit à l'IVG se rapporte au droit fondamental des femmes à disposer de leur corps et droit de décider si elles veulent des enfants et à quels moments de leur vie. **Les Nations Unis définissent ce droit comme un impératif des droits humains depuis le 26 janvier 2016.**

En France, du côté du droit légal, la loi Veil votée en 1975 permet la dépénalisation de l'avortement et ouvre la possibilité de recourir à l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG). Ce droit n'est toutefois pas inscrit dans la Constitution, ce qui permettrait de le sceller et de le protéger.

Aujourd'hui encore, ce droit fondamental est remis en question dans certains pays où il est encore interdit et puni. Le droit à l'avortement est encore loin d'être admis comme un principe, malgré les différentes conventions internationales. A titre d'exemple, **le président des Etats Unis Donald Trump a récemment fait passer un décret qui réduit les aides aux Organisations Non Gouvernementales (ONG) internationales soutenant le droit à l'avortement.** Donald Trump s'était également engagé à interdire toutes aides fédérales pour les *Planned Parenthood* (l'équivalent des plannings familiaux en France). L'exemple des Etats-Unis n'en est qu'un parmi d'autres, en effet, selon l'étude de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), **40% des femmes vivent dans des pays où l'avortement est limité, interdit ou non accessible.**

Rappelons également que l'avortement clandestin est une pratique qui a toujours existé mais qui s'avère extrêmement dangereuse et à haut risque pour les femmes, et ce à tout point de vue (sanitaire, social, familial, etc.). L'OMS estime également qu'« environ 5 millions de femmes sont hospitalisées chaque année à la suite d'avortements à risque dans les pays en développement. [...] Plus de 3 millions de femmes souffrant de complications après un avortement à risque ne sont pas soignées » (OMS, Prévention des avortements à risque, Mai 2016). La mesure d'interdiction de l'avortement n'empêche donc pas les femmes d'avorter, même lorsque cela les conduit à accepter des conditions particulièrement difficiles et dangereuses physiquement et psychologiquement.

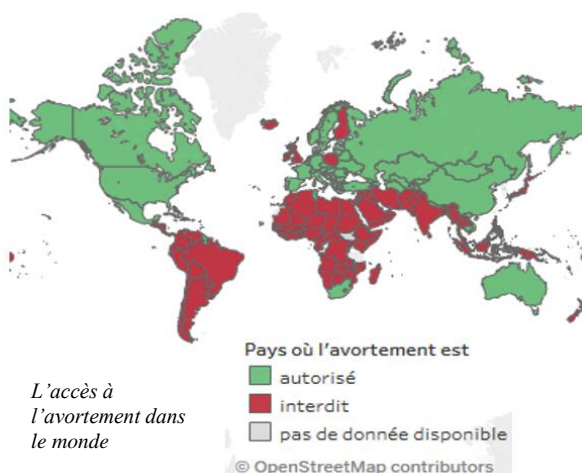
Dans ce contexte où les Etats-Unis limite explicitement l'action des acteurs pour le droit à l'avortement, il faut se souvenir de **Simone Veil**, pour que l'histoire des Hommes devienne aussi l'histoire des Femmes :

« Nous ne pouvons plus fermer les yeux sur les [...] avortements qui, chaque année, mutilent les femmes de ce pays, qui bafouent nos lois et qui humilient ou traumatisent celles qui y ont recours. [...] Je ne suis pas de ceux et de celles qui redoutent l'avenir. Les jeunes générations nous surprennent parfois en ce qu'elles diffèrent de nous ; nous les avons nous-mêmes élevées de façon différente de celle dont nous l'avons été. Mais cette jeunesse est courageuse, capable d'enthousiasme et de sacrifices comme les autres. Sachons lui faire confiance pour conserver à la vie sa valeur suprême ».

Discours à l'Assemblée Nationale, le 26 novembre 1974.



Trump signant un décret interdisant le financement d'ONG internationales qui soutiennent le droit à l'avortement, 23 janvier 2017.



L'UNESCO et l'égalité des genres

L'UNESCO place l'égalité des genres comme une question cruciale pour le développement des sociétés. En effet, pour l'organisation il existe un lien naturel entre l'égalité des genres, **la diversité culturelle, les droits humains** et les objectifs de **développement durable**. Elle s'oppose, de fait, à la discrimination sur la base du sexe, aux violences faites aux femmes ainsi qu'au manque d'autonomie financière et décisionnelle des femmes. Pour ce faire, **une division spéciale a été créée pour l'Egalité des genres** dont le rôle est de coordonner toutes les politiques, actions et stratégies de l'UNESCO dans ce sens. Cette division se base sur des données recueillies auprès d'autres agences spécialisées de l'ONU comme **la Commission de la condition de la femme des Nations Unis (CSW) ou ONU femmes.**

Au niveau des plans d'actions internationaux, l'éducation des femmes et leur **empowerment** (prise en main, indépendance) sont les deux priorités phares de l'UNESCO : « **nous devons reconnaître les femmes et les jeunes filles comme des vecteurs du changement au sein de leurs communautés et valoriser leur réussite.** Cela s'applique également dans les situations post-conflit où nous pouvons faire appel aux qualités dirigeantes des femmes pour reconstruire la paix et créer des politiques publiques équitables » (Irina Bokova, Egalité des genres, patrimoine et créativité, UNESCO, 2014).

Les femmes deviennent, dans cette optique, des actrices phares de la construction d'un monde de paix.

Diane TYBURCE, Volontaire en Service Civique à la FFPU pour la promotion de l'engagement citoyen